

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Dallaire

<https://www.cadre21.org/membres/4a6ff0a96adcdad9e6eafc4a>

Date d'obtention : 2025-03-03 13:40:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode avec des balises très claires permettant de faire une intervention sans jugement, de limiter la diffusion des images et de ne pas regarder les images ou les vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette méthode va me permettre d'intervenir plus efficacement et surtout apaiser mes craintes lorsque une situation de sexto arrive (moins de stress car le cadre est clair).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À rester dans le cadre de la trousse, prendre le temps avec l'élève de bien faire toute la procédure et surtout de refuser de regarder les images.